



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Financement du nouveau bâtiment hospitalier de Redon

Question écrite n° 965

### Texte de la question

Mme Mathilde Hignet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la participation financière insuffisante de l'État dans la construction du nouvel hôpital de Redon. Estimée au départ à 47 millions d'euros, la facture devrait être revue à la hausse avec l'augmentation actuelle du coût de construction. L'État ne finance que 30 % du projet, donc 12,9 millions d'euros par l'agence régionale de santé de Bretagne. L'hôpital est le seul établissement public à devoir s'autofinancer, or il ne peut faire face seul aux investissements nécessaires. Cet hôpital est pourtant indispensable à son bassin de vie, regroupant 100 000 habitants de trois départements différents. L'actuel établissement date de 1974, toutes les chambres ne sont pas dotées de douches et les fauteuils roulants ne peuvent pas entrer dans les sanitaires. Il y a donc urgence à améliorer tout autant l'accueil des patients que les conditions de travail des soignants. Elle lui demande donc si la participation financière de l'État à la construction du nouveau bâtiment hospitalier de Redon peut être revue à la hausse, afin de garantir un accès aux soins de qualité.

### Texte de la réponse

La reconstruction de l'hôpital de Redon est un projet fortement soutenu par l'agence régionale de santé (ARS). Un audit bâtiminaire a objectivé les besoins en matière de sécurité incendie, a constaté la vétusté des réseaux (eau, électricité) et le manque de fonctionnalité du bâtiment qui génère aujourd'hui des surcoûts d'exploitation. D'importants investissements sont donc nécessaires, pour pouvoir conduire le projet médical de l'établissement et assurer son positionnement sur le territoire. Le principe d'une reconstruction a ainsi été acté par l'ARS dès 2020, en présence des élus (maire, président de l'agglomération et député). En novembre 2021, le projet de reconstruction du centre hospitalier (CH) de Redon a ainsi été inscrit dans la liste des investissements retenus au titre du Ségur de la Santé pour une aide totale de 14 M€, dont 12,8 M€ d'aide à l'investissement en capital et 1,2 M€ de dotation de restauration des capacités financières. Ce niveau d'aide est conforme à la moyenne d'aide attribuée aux établissements dans le cadre du Ségur de l'investissement. L'ARS, à la fois sa direction générale mais également sa délégation départementale, rencontre par ailleurs très régulièrement les élus (notamment le maire et le président de l'Agglomération) pour suivre l'avancement du projet. Le choix du terrain a ainsi été arrêté à l'issue d'un travail conjoint entre l'établissement, la mairie et l'Agglomération. Le soutien de l'ARS porte ainsi à la fois sur l'investissement lui-même, mais également et avant tout sur le renforcement des ressources médicales du CH de Redon, nécessaire au maintien des activités de l'établissement et permettant de maintenir les recettes qui viendront également abonder le projet d'investissement et garantir son bon développement. L'ARS a ainsi rappelé aux élus l'importance de conforter, avec des équipes pérennes, ces filières socles pour répondre aux besoins de santé du territoire et générer l'activité correspondante. Les filières ciblées sont notamment la gastroentérologie, l'orthopédie, la cardiologie/pneumologie et les soins palliatifs ainsi que l'obstétrique et l'anesthésie. Pour constituer des équipes médicales stables l'ARS travaille depuis plusieurs mois à la mise en place de coopérations plus étroites entre le CH de Redon et le centre hospitalier universitaire de Rennes (au sein du même GHT), avec la création de postes partagés supplémentaires, qui bénéficieront du plein soutien financier de l'agence dans le cadre du contrat hospitalier de territoire. Enfin, l'ARS soutient

également fortement et de façon continue, le CH de Redon, à travers des aides annuelles en exploitation à hauteur de plus de 8 M€ sur les 10 dernières années.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Mathilde Hignet](#)

**Circonscription** : Ille-et-Vilaine (4<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 965

**Rubrique** : Établissements de santé

**Ministère interrogé** : Santé et prévention

**Ministère attributaire** : Santé et prévention

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 14 novembre 2022

**Question publiée au JO le** : [30 août 2022](#), page 3871

**Réponse publiée au JO le** : [29 novembre 2022](#), page 5859